



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

**AVIS PUBLIC**

**est par la présente donné par le soussigné que:**

Le Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté lors d'une séance régulière tenue le 15 février 2018 par sa résolution 18-02-030, le règlement n° 255-18 concernant le Régime de retraite des policiers syndiqués de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Ledit règlement peut être consulté durant les heures normales de travail au bureau de la MRC sis au 216, chemin Old Chelsea à Chelsea, comté de Gatineau, Québec, J9B 1J4.

**Donné à Chelsea, ce vingt-deuxième (22<sup>e</sup>) jour du mois de février 2018.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Stéphane Mougeot

